

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 10 de l'ordre du jour

CX/FL 01/12-CRD.4

F

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES
ALIMENTAIRES
VINGT-NEUVIÈME SESSION
OTTAWA (CANADA), 1 - 4 MAI 2001**

**DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA DÉCLARATION DU PAYS
D'ORIGINE**

OBSERVATIONS DE :

**CONSUMERS INTERNATIONAL (CI)
49TH PARALLEL BIOTECHNOLOGY CONSORTIUM**

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA DÉCLARATION DU PAYS D'ORIGINE

CONSUMERS INTERNATIONAL (CI) :

Consumers International fait bon accueil à ce document de travail et est d'accord avec les points qu'il soulève concernant le souci des consommateurs de connaître l'origine de leurs aliments et de savoir précisément où ils ont été produits.

On craint que les consommateurs ne soient en ce moment induits en erreur au sujet du pays d'origine de leurs aliments, et il existe d'ailleurs des preuves à cet effet. Le Codex devrait se pencher sur cette question et s'assurer que l'origine des aliments n'est pas masquée ou présentée faussement aux consommateurs.

CI est favorable à ce document de travail et aux propositions d'amendement à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées qu'il contient.

49TH PARALLEL BIOTECHNOLOGY CONSORTIUM :

Le 49th Parallel Biotechnology Consortium (49P) souhaite dire qu'il appuie la révision de la norme courante du Codex Alimentarius sur la déclaration du pays d'origine que suggèrent le R.-U., la Suisse, la Malaisie et Consumers International.

Nous sommes d'accord avec l'idée que les pratiques d'étiquetage courantes, y compris celles du Canada, ne fournissent pas aux consommateurs des renseignements suffisants sur l'origine des aliments préemballés. En fait, les renseignements fournis sur la catégorie ou la qualité et l'origine peuvent parfois être carrément trompeurs. («Canada Catégorie xxx» par exemple sur une boîte d'ananas. L'ananas n'a pas été cultivé au Canada, ni n'y a-t-il été transformé, et la catégorie ne veut presque rien dire.)

Nous sommes entièrement favorables aux révisions suggérées concernant la déclaration du pays d'origine pour les produits et les ingrédients.

Nous ajoutons que dans l'état actuel des choses (EST, fièvre aphteuse, résistance aux antibiotiques, etc.), il semblerait évident que la déclaration du pays, voire de la région d'origine devient de plus en plus importante, sinon essentielle, au maintien de la confiance des consommateurs dans le système alimentaire mondial. Autrement, les consommateurs choisiront, avec raison, d'acheter ce en quoi ils peuvent avoir confiance parce qu'ils sauront exactement où le produit a été cultivé, produit et transformé et par qui.